

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du Conseil municipal le 7 juin 2016 à 20h00, sous la présidence du maire, monsieur Yves Croteau.

Sont présents :

Monsieur le maire, Yves Croteau

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger
Nicole Ménard
Claude Larocque
Richard Sabourin
Guy Lapointe

Secrétaire :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale

Absence:

Monsieur Robert Leclerc, conseiller

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forme quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20h00.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Empiètement de branches d'arbres dans l'emprise municipale;
- 10.2 Modification des choix de vacances pour l'été 2016;
- 10.3 Remplacement de l'automate programmable du poste de pompage Lanoie;
- 10.4 Remplacement de madame Annick Charron pour le poste d'accompagnatrice pour enfant

179-06-2016

- à besoins particuliers au sein du camp de jour;
- 10.5 Modification à l'organigramme du Service de sécurité incendie;
 - 10.6 Dénéigement du secteur des « Montées » pour l'hiver 2016-2017;
 - 10.7 Autorisation de mandater un hydrogéologue en vue d'obtenir la levée de l'avis d'ébullition;
 - 10.8 Don à la Corporation de développement de la rivière Noire;
 - 10.9 Autorisation modifier les plans et devis pour la passerelle;
 - 10.10 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'acquisition d'une passerelle piétonnière;
 - 10.11 Mandat pour les services professionnels pour la réalisation des éléments visés par le plan d'action pour la levée de l'avis d'ébullition à la firme « ASISTO inc. »;
 - 10.12 Budget pour la modification de l'usine de filtration et pour des services professionnels.

Adoptée

2. Adoption des délibérations de la séance régulière du 3 mai 2016

180-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 3 mai 2016.

Adoptée

3. Finances

3.1 Comptes à payer

181-06-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de mai 2016 au montant de 292 012,18 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 43 884,20 \$.

Adoptée

4. Administration

4.1 Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 137-05-2016

Conformément à l'article 202.1 *Code municipal du Québec*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction du 26 mai 2016, corrigeant une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis au conseil municipal.

4.2 Dépôt des états de revenus et dépenses au 31 mai 2016

Point retiré.

4.3 Participation aux activités offertes par l'Association des directeurs municipaux du Québec

CONSIDÉRANT QUE la zone Montérégie Est de l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ), tiendra plusieurs activités en 2016;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, est intéressée de participer au colloque annuel à Beloeil, le 15 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent que madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, assiste également audit colloque;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour madame Cynthia Bossé, membre de l'ADMQ, est de 150,00 \$, plus les taxes applicables, et que le coût pour madame Sylvia Ouellette, non-membre, est de 200,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'elles souhaitent de plus participer à l'activité échange intitulée « Se préparer à l'année électorale » qui est donnée gratuitement le 16 novembre 2016 à Saint-Amable;

182-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE mesdames Cynthia Bossé et Sylvia Ouellette soient autorisées à participer au colloque de zone de l'ADMQ, le 15 septembre 2016 ainsi qu'à l'activité d'échange du 16 novembre 2016;

QUE tous les frais inhérents à ces journées soient remboursés en conformité au règlement 2010-203.

Adoptée

4.4 Demande d'autorisation du Théâtre de la Dame de Coeur en vertu de l'article 24 du Règlement G-100-01

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de la Dame de Cœur organise une activité le 25 juin 2016 pour son 40^e anniversaire, lors de laquelle il y aura un groupe de musique et un animateur;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de la Dame de Coeur demande que soient exceptionnellement autorisée son activité jusqu'à minuit trente en vertu de l'article 24 du *Règlement G-100-01*, lequel permet de prolonger les festivités en soirée sur l'autorisation du conseil municipal;

183-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le Théâtre de la Dame de Coeur, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés en considération de l'article 24 du *Règlement G-100-01*, à prolonger la musique après 23 heures lors de son activité pour le 40^e.

Adoptée

4.5 Adoption du Règlement numéro 2016-279 décrétant la création d'un fonds de roulement

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton ne possède pas de fonds de roulement;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE ce fonds de roulement peut être constitué à même le surplus accumulé non affecté, au fonds général;

ATTENDU QUE la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 511 522 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 mai 2016;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de 48 heures à l'avance;

184-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté pour un fonds de roulement créé à 455 000\$.

Adoptée

- 4.6 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 2007-174 décrétant une délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe afin que soit présentée une modification au Règlement 2007-174 décrétant une délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

- 4.7 Inscription au certificat en gestion des organisations pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité déclare vouloir favoriser le développement professionnel de ses employés municipaux en vue de leur permettre d'améliorer la qualité de leur travail;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, souhaite être inscrite au certificat en gestion des organisations donné par l'Université Laval;

CONSIDÉRANT QUE le certificat est orienté vers la pratique permettant de mettre en application les nouvelles compétences et connaissances au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'ouverture du dossier sont de 79,00 \$, plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le premier cours du certificat à l'automne est de six (6) crédits et qu'il est au coût d'environ 850,00 \$, plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux des cours du certificat en gestion des organisations porteront sur la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE ces frais de formation étaient prévus au budget en 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée l'inscription de madame Cynthia Bossé, directrice générale, au certificat de gestion des organisations pour une somme de 79,00 \$ pour les frais d'ouverture du dossier et une somme de 850,00\$ pour l'inscription au premier cours, plus les taxes applicables;

QUE les frais inhérents à cette formation soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée

4.8 75^e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre prochains se tiendra le 75^e congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT LES frais d'inscription de 720,00 \$, plus les taxes applicables, par personne pour les municipalités membres de la FQM;

186-06-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soient inscrits madame Barbara Beugger, monsieur Richard Sabourin et monsieur Robert Leclerc pour participer à ce 75^e congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités;

QUE les frais d'inscriptions, les frais d'hébergement et les frais inhérents à cette activité soient acquittés par la Municipalité.

Adoptée

4.9 Retrait de dossiers pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des matricules suivants ont payé leurs taxes dues pour l'année 2014:

- 6752-85-1597;
- 6857-21-1704;
- 7053-48-5376;
- 7055-49-3090;
- 7056-40-4721;

CONSIDÉRANT QUE ces dossiers sont rendus à la Municipalité régionale de comté d'Acton pour respecter la procédure de vente pour impôts fonciers non payés et qu'à ce jour, peu de frais ont été engagés pour l'administration de ces dossiers par la Municipalité régionale de comté d'Acton;

187-06-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le retrait de la procédure de la vente pour taxes soit demandé à la Municipalité régionale de comté d'Acton concernant les matricules suivants :

- 6752-85-1597;
- 6857-21-1704;
- 7053-48-5376;
- 7055-49-3090;

- 7056-40-4721.

Adoptée

4.10 Dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation d'Upton

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil les états financiers 2014 de l'Office municipal d'habitation.

4.11 Offre pour l'achat de l'immeuble de la Caisse populaire Desjardins situé à Upton

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins de la rivière Noire a offert en priorité la vente de l'immeuble situé au 808, rue Lanoie à Upton à la Municipalité;

CONSIDÉRANT LE rapport d'évaluation marchande de l'immeuble réalisé par monsieur François Brouillard, évaluateur agréé, de la firme, Sylvestre Leblond & associés SENCRL;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du conseil d'administration de la caisse et les représentants désignés du conseil municipal se sont rencontrés à plusieurs reprises pour convenir d'un marché convenant aux deux parties;

CONSIDÉRANT LA dernière rencontre du 30 mai 2016 où les représentants désignés des parties ont convenus d'un marché souhaitable pour les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse continuera d'occuper une partie des locaux en offrant un service aux citoyens d'Upton et qu'elle s'engagera à un bail d'une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de l'immeuble de la caisse permettra à la Municipalité d'aménager un accès davantage sécuritaire au parc municipal et d'offrir un stationnement public pour les événements;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal actuel accuse un manque évident d'espaces (voûte pour les archives, bureaux pour le personnel, salle de réunion et rangement), qu'il ne compte aucun stationnement pour la clientèle et qu'il ne comporte aucun accès sans obstacle ni la possibilité d'en aménager;

CONSIDÉRANT LA contre-proposition écrite reçue en ce jour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil décrète qu'il offre, à la Caisse populaire Desjardins de la rivière Noire, d'acheter l'immeuble sis au 808, rue Lanoie pour une somme de 450 000 \$;

QUE cette offre est faite pour un prix de vente net de 345 870 \$ à verser au vendeur, en paiement final, à la date de transaction et établi en y déduisant les loyers suivants :

- Déduction du loyer de septembre 2016 à septembre 2017 pour le rez-de-chaussée (15 \$/pi.ca., superficie 2 842 pi.ca.) : 42 630 \$;
- Déduction du loyer de septembre 2016 à septembre 2017 pour le sous-sol (4,40 \$/pi.ca., superficie 2 842 pi.ca.) : 12 500 \$;
- Déduction du loyer 2018 à 2021 (15 \$/pi.ca., superficie 600 pi.ca.) : 36 000 \$;
- Déduction du loyer 2018 à 2021 pour les aires communes au sous-sol, à confirmer selon superficie (5 \$/pi.ca., ex : superficie 200 pi.ca.) : 4 000 \$;
- Déduction du loyer pour le guichet (1 800 \$/an pour 5 ans) : 9 000 \$
- Inclus le loyer pour la salle des serveurs pour 2018 à 2021;

QUE cette offre est effectuée aux conditions suivantes :

- le prix des loyers inclut les frais de déneigement, d'entretien paysager, d'électricité et les assurances pour le bâtiment, mais n'inclus pas tous les autres frais par exemple les assurances responsabilité de l'organisme, les frais de système de sécurité (pour les locaux occupés par l'organisme), les frais de téléphonie et d'internet, etc.;
- le loyer ne pourra être réclamé des suites d'un abandon d'occupation prématurément;
- une priorité de renouvellement sera donnée à la Caisse à la fin de la période de cinq (5) ans;
- la transaction à intervenir inclut, sans frais supplémentaires, le mobilier au complet tant au premier étage qu'au sous-sol ainsi que les décorations accrochées sur les murs sauf celles à l'effigie de Desjardins;
- les travaux permettant la séparation des locaux de la Caisse et de la Municipalité sont à la charge de la Caisse,
- les travaux d'aménagement d'une entrée commune sans obstacle par l'intérieur, doivent être réalisés avant le 1er septembre 2017, à frais partagés égaux entre la Caisse et la Municipalité ;
- un certificat de localisation récent sera remis à la Municipalité;

QUE la Municipalité accepte l'immeuble tel quel, sans condition d'inspection;

QUE la Municipalité s'engage, advenant la cessation des activités du centre de services d'Upton, à ne pas requérir de la Caisse qu'elle exécute des travaux d'enlèvement des cloisons ni requérir d'en défrayer des coûts;

QUE ce conseil décrète que la présente offre est finale et non-négociable;

QUE la présente offre abroge et remplace toute proposition verbale et écrite ayant pu être déposée auprès de la Caisse populaire Desjardins de la rivière Noire ou de l'un de ses représentants;

QUE cette offre est valide jusqu'au 1^{er} juillet 2016;

QUE si l'offre de la Municipalité d'Upton est acceptée en conformité des conditions qui y sont édictées, soient mandatés monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à conclure tout acte d'acte d'acquisition dudit immeuble.

Adoptée

4.12 Financement du projet d'acquisition de l'immeuble de la Caisse populaire Desjardins situé à Upton

CONSIDÉRANT L'offre de ce conseil faite à la Caisse populaire Desjardins de la rivière Noire afin d'acquérir l'immeuble sis au 808, rue Lanoie pour un prix de vente net de 345 870 \$ à verser en paiement final, à la date de la transaction;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 188-06-2016 monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, ont été mandatés à conclure la transaction et à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir advenant l'acceptation de ladite offre en conformité des conditions qui y sont édictées;

189-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE pour pourvoir au financement du projet d'acquisition de l'immeuble sis au 808, rue Lanoie à Upton soit affecté un montant de 345 870 \$ du surplus accumulé non affecté;

QU'advenant le refus de la Caisse populaire Desjardins de la rivière Noire de vendre l'immeuble sis au 808, rue Lanoie selon le prix et les conditions édictées à la proposition présentée par résolution numéro 188-06-2016 de ce conseil, la présente résolution deviendra nulle et sans effet.

Adoptée

4.13 Vente de l'immeuble sis au 863, rue Lanoie

CONSIDÉRANT L'offre de ce conseil pour l'achat de l'immeuble de la Caisse populaire Desjardins situé à Upton au 808, rue Lanoie à Upton;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de partager les locaux de la Caisse avec l'institution financière dès septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de transparence et de saine gestion de l'avoir des contribuables, il est préférable avant d'offrir en vente l'immeuble du bureau municipal actuel, d'obtenir un avis d'un expert quant à sa valeur marchande actuelle;

190-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit mandatée madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, suivant la signature de l'acte d'achat de l'immeuble sis au 808, rue Lanoie, pour demander des soumissions afin d'obtenir une évaluation de la valeur marchande de l'immeuble notamment auprès de la firme, « Sylvestre Leblond & associés SENCRL » ainsi qu'auprès d'au moins une autre firme;

QUE si le résultat des soumissions est conforme à la délégation de pouvoir de la directrice générale, en vertu du *Règlement 2007-174 décrétant une délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, lui soit laissée la responsabilité de choisir le soumissionnaire offrant les livrables conformes aux besoins municipaux;

QUE soit attribué un délai d'au plus quatre semaines pour le dépôt du rapport à la municipalité.

Adoptée

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton - Entente de fourniture de services en prévention des incendies

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, par la résolution 144-05-2016, le plan de mise en œuvre annexé au

projet de schéma de couverture de risques en incendie (SCRSI) révisé de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton a adopté ledit projet de SCRSI révisé le 11 mai dernier et l'a transmis au ministère de la Sécurité publique pour attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre prévoit l'embauche d'un technicien en prévention des incendies (TPI) par la MRC pour l'inspection de toutes les catégories de risques;

CONSIDÉRANT QUE le SCRSI révisé prévoit que le TPI sera dédié à tous les services de sécurité incendie de la MRC sauf celui d'Acton Vale, qui lui bénéficie déjà d'une telle ressource;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton a soumis un scénario de répartition des coûts pour l'embauche d'un TPI à la MRC, dont les modes de répartition incluent le nombre total de risques à inspecter et le nombre d'heures requises pour l'inspection desdits risques;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du scénario proposé par la MRC;

191-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'annoncer à la MRC d'Acton l'intention de la Municipalité d'Upton de participer à une entente de fourniture de services pour les services d'un technicien en prévention des incendies, et ce, sur la base du scénario de répartition des coûts proposé par la MRC.

Adoptée

5.2 Mise à jour de la liste des responsables au plan municipal de sécurité civile

CONSIDÉRANT L'embauche de madame Geneviève Payette à titre de coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la liste des responsables au plan municipal de sécurité civile afin que madame Geneviève Payette soit nommée responsable de l'aide aux personnes sinistrées;

192-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, responsable de l'aide aux personnes sinistrées.

Adoptée

5.3 Premier versement de la somme payable par la Municipalité pour les services de la Sûreté du Québec

Ce point est retiré.

6. Transport routier

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de juin 2016

193-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de juin 2016, un budget de 9 605,00 \$, plus taxes pour les travaux à exécuter.

Adoptée

6.2 Demande au député pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

CONSIDÉRANT LE Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prévoit effectuer des travaux de creusement et de reprofilage des fossés sur la Montée des Pins, la rue des Mélèzes et la rue des Bouleaux en 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts est de 20 000 \$, taxes nettes;

194-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit effectuée la demande au député du comté de Johnson, monsieur André Lamontagne, pour un montant d'aide de 20 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour réaliser des travaux de creusement et de reprofilage des fossés en 2016;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer tout document relatif à la demande d'aide financière.

Adoptée

6.3 Demande de prêt de matériel du Théâtre de la Dame de Cœur pour le Défilé des lanternes

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de la Dame de Cœur organise le Défilé des lanternes le samedi 25 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre souhaite emprunter à la Municipalité un gyrophare portatif afin d'escorter le Défilé en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre demande le prêt du panneau portatif pour convertir le courant;

195-06-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'accepter la demande du Théâtre de la Dame de Coeur à l'effet que soit prêtés un gyrophare ainsi que le panneau convertisseur de courant.

Adoptée

7. Hygiène du milieu

7.1 Dépôt des procès-verbaux de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil les procès-verbaux du 6 et 27 avril 2016 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

7.2 Approbation de la facture numéro 189499 de la firme « Avizo experts-conseils inc. »

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 349-11-2015 attribuant à la firme « Avizo Experts-Conseils inc. » le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour le remplacement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 189499 de la firme « Avizo Experts-Conseils inc. » pour les plans, les devis et l'obtention des accords et des autorisations, datée du 31 mars 2016, au montant total de 8 910,56 \$, incluant les taxes applicables;

196-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver la facture de la firme « Avizo Experts-Conseils inc. » au montant de 8 910,56 \$, incluant les taxes applicables.

Adoptée

7.3 Approbation de la facture numéro 189811 de la firme « Avizo experts-conseils inc. »

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 349-11-2015 attribuant à la firme « Avizo Experts-Conseils inc. » le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour le remplacement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

197-06-2016

CONSIDÉRANT LA facture numéro 189811 de la firme « Avizo Experts-Conseils inc. », datée du 30 avril 2016, au montant de 919,80 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la facture comprend un crédit de 1 000,00 \$ pour la coordination et l'obtention des accords et autorisations chargées prématurément à la facture numéro 189 499;

CONSIDÉRANT QUE la facture comprend les plans, les devis définitifs sauf ceux émis pour construction;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver la facture de la firme « Avizo Experts-Conseils inc. » au montant de 919,80 \$, incluant les taxes applicables.

Adoptée

7.4 Demande de modification au Programme Fonds chantiers Canada-Québec pour le projet de la rue Brasseur de la rue Monseigneur-Desmarais

CONSIDÉRANT LE Programme Fonds chantiers Canada – Québec (FCCQ) accordant à la Municipalité d'Upton une aide financière des gouvernements du Québec et du Canada et que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) est responsable de la gestion du fonds;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a obtenu une aide financière dans le cadre du programme «Fonds Chantiers Canada-Québec» (FCCQ) pour réaliser les travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de contrats octroyés et d'honoraires professionnels n'atteignent pas le coût maximal admissible de 1 731 000 \$ prévu au protocole de subvention et qu'ainsi la Municipalité ne pourra bénéficier de l'aide maximale de 1 154 000 \$, qui lui a été réservée pour un taux d'aide de 66^{2/3}%;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'aqueduc de la rue Brasseur doit aussi être remplacé et qu'il a été exclu du protocole FCCQ pour être intégré à la programmation des travaux de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton doit effectuer une mise à niveau de son usine de filtration ainsi qu'apporter des modifications importantes à ses installations de captage d'eau en vue d'en assurer la pérennité et la conformité au *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RQEP) applicable et qu'elle a un programme d'immobilisations ambitieux à réaliser pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE les travaux des rues Brasseur et Monseigneur Desmarais débutent le 19 juin et seront complétés à la fin août 2016;

198-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE ce conseil remercie les gouvernements du Québec et du Canada pour l'aide consentie dans le cadre du programme FCCQ;

QUE soit demandé au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, d'autoriser la modification du protocole d'entente afin d'y inclure le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Brasseur, et ce, pour un montant d'aide maximal de 1 154 000 \$ comme réservé à la Municipalité d'Upton;

QUE si le ministre accepte de revoir cet aspect du programme FCCQ, la Municipalité d'Upton pourra soumettre une modification à la programmation des travaux de la TECQ 2014-2018 aux fins de réaliser les travaux à court terme, à l'usine de filtration et aux puits d'alimentation en eau potable d'Upton, considérés prioritaires;

QUE soit envoyée la présente résolution à l'honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada, monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec, monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur André Lamontagne, député de la circonscription Johnson, madame Brigitte Sansoucy, députée de Saint-Hyacinthe Bagot, monsieur Alain Saladzius, chef d'équipe des programmes et Omar Ben Ndiaye, chargé de projets de la direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

Adoptée

7.5 Mandat pour procéder au calcul des logs d'enlèvement des procédés de traitement de l'usine de filtration

CONSIDÉRANT L'avis d'ébullition en cours depuis le 13 mai 2016;

CONSIDÉRANT LE mandat attribué à la firme « ASISTO inc. » par monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, par le bon de commande numéro TP-2358 au coût de 6 500 \$, plus les taxes applicables;

199-06-2016

CONSIDÉRANT L'urgence de transmettre les calculs au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à fin de demander la levée de l'avis d'ébullition le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT QUE le maire et la directrice générale ont agi dans l'intérêt général de la population de manière à réduire les inconvénients à la population, aux commerces et aux industries et à protéger la santé des individus;

CONSIDÉRANT QU'une seule firme était en mesure de produire ce type d'étude dans un délai aussi restreint, habituellement, cette étude est réalisée sur une période de deux (2) ou trois (3) mois;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit entérinée la décision de monsieur Croteau et madame Bossé de mandater la firme « ASISTO inc. »;

QUE soit présentée une modification du règlement de délégation de pouvoir pour permettre de prévenir ce type de situation à l'avenir.

Adoptée

7.6 Adoption du Plan d'action pour la mise en place du système de désinfection

CONSIDÉRANT L'avis d'ébullition obligatoire suite à un résultat hors norme le 11 mai 2016;

CONSIDÉRANT L'analyse des installations de traitement réalisée par la firme « ASISTO inc. » dans le but de s'assurer du respect du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* et de faire lever l'avis d'ébullition effectif au cours du mois de mai 2016 sur le territoire desservi par le réseau d'aqueduc de la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) rapports de la firme « ASISTO inc. » produits les 20 mai, 27 mai et 3 juin au MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles règles sont rendues applicables vu les résultats hors normes obtenus en 2016;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de l'adoption d'un plan d'action;

CONSIDÉRANT LE projet de Plan d'action soumis au conseil municipal pour approbation;

200-06-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE ce conseil s'engage à réaliser ledit Plan d'action suivant :

- Fournir la démonstration signée par un ingénieur d'une désinfection 4 logs de virus atteinte en tout temps et selon les conditions critiques;
- Mise aux normes des ouvrages de captage :
 - Réaménager les puits et les piézomètres déficients conformément au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP);
 - Obturer les piézomètres qui ne sont pas requis ou utiles pour le suivi des eaux souterraines conformément au RPEP;
- Optimisation de l'exploitation de la station :
 - Tenir un registre conformément au RQEP;
 - Exploiter les installations de production d'eau potable pour assurer un traitement de désinfection dont le taux éprouvé d'efficacité d'élimination est d'au moins 99,99 % des virus (dans le cas où l'information permettra d'en confirmer la possibilité avec les équipements actuels ou après modification);
 - Mandater un ingénieur pour mettre à jour le manuel d'exploitation à cet effet dans les meilleurs délais;
- Mise en œuvre du protocole ESSIDES :
 - Soumettre pour approbation par le MDDELCC, un protocole d'évaluation ESSIDES de l'eau brute;
 - Réaliser le protocole ESSIDES des puits et des piézomètres restants, jusqu'à ce que l'aménagement de ces ouvrages soit conforme au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
 - Fournir au MDDELCC un rapport d'interprétation des résultats du protocole ESSIDES signé par un ingénieur à tous les deux mois suivant la mise en place du protocole;
- Autres engagements pour la conformité du système de désinfection, si requis :
 - Mise en place dans les meilleurs délais des équipements requis suivant l'avis reçu du MDDELCC.

Adoptée

7.7 Résultat des soumissions concernant la fourniture et l'installation d'équipements de mesure et d'enregistrement de débordements pour les ouvrages de surverses

CONSIDÉRANT L'appel d'offres sur invitation numéro 2016-003 pour la fourniture et l'installation d'équipements de mesure et d'enregistrement de débordements pour les ouvrages de surverses;

CONSIDÉRANT LE programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE le projet est inscrit dans les travaux de priorité 1 approuvé par le MAMOT le 12 novembre 2015;

CONSIDÉRANT LES résultats suivants :

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
SCADALLIANCE CORPORATION	36 493,06 \$
Veolia Water Technologies Canada Inc.	37 115,96 \$
Avensys Solutions	43 917,85\$

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Caroline Martin, gestionnaire de projet de la firme « Aquatech, société de gestion de l'eau », afin que soit octroyé le contrat à l'entreprise « SCADALLIANCE CORPORATION », celle-ci étant la plus basse soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE madame Martin recommande de retirer du bordereau le logiciel de programmation et de consultation ainsi que les travaux de programmation, et ce, au montant de 3 750,00 \$ puisque l'ordinateur de contrôle de l'usine sera remplacé d'ici peu, qu'il intégrera une partie de ces applications, et que les garanties seront difficilement applicables si des modifications sont effectuées par un tiers;

201-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères:

QUE soit retenue l'entreprise « SCADALLIANCE CORPORATION » pour la fourniture et l'installation d'équipements de mesure et d'enregistrement de débordements pour les ouvrages de surverses en enlevant le logiciel de programmation et de consultation ainsi que les travaux de programmation ;

QUE soit affectée au paiement des travaux la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

QUE soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à acquérir l'équipement nécessaire compléter l'item retiré du bordereau.

Adoptée

8. Loisirs et culture

8.1 Budget pour le ciné-parc

CONSIDÉRANT LA demande du Regroupement Récréatif d'Upton pour allouer un budget de 415,00 \$, plus les taxes, pour couvrir les frais de location d'un film pour le ciné-parc;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 415,00 \$, plus les taxes, est prévu au budget 2016 à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'il était prévu au budget 2016 l'achat d'une toile pour un montant de 600,00 \$, plus les taxes et que ce budget d'avère sous-estimé;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'organiser un autre ciné-parc afin de vérifier l'intérêt de la population avant de procéder à l'achat d'un écran;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise « Croco Promo – Divertissement » pour la location clé en main des équipements incluant la machine à maïs soufflé au montant de 400,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT L'offre de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton pour le prêt de leur toile;

202-06-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit approuvée la demande du Regroupement récréatif afin d'allouer un budget pour le ciné-parc, et ce, pour une somme de 415,00 \$ pour la location d'un film;

QUE soit acceptée l'offre de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton pour le prêt de la toile;

QUE soient mandatés madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe, et monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, pour faire une formation concernant l'utilisation du système de son;

QUE soient présents à la formation, madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire ainsi qu'un bénévole.

Adoptée

8.2 Embauche de madame Geneviève Payette, à titre de coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT L'ouverture du poste de coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT L'examen des curriculum vitae et les recommandations du comité de sélection;

CONSIDÉRANT L'entente intervenue entre madame Payette et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Payette est en poste depuis le 16 mai 2016;

203-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit embauchée madame Geneviève Payette à titre de coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, aux conditions établies au contrat de travail;

QUE soit entérinée la signature du contrat de travail par le maire et la directrice générale, pour et au nom de la Municipalité;

QUE madame Payette soit assujettie à une période probatoire de 6 mois;

QUE son embauche à titre d'employée permanente soit conditionnelle à la réussite de la période probatoire et de l'évaluation.

Adoptée

8.3 Proposition de madame Suzanne Normandin pour la rédaction d'article pour le journal municipal

CONSIDÉRANT QUE madame Suzanne Normandin soumet une proposition pour rédiger une nouvelle chronique pour le journal municipal intitulée « Portrait d'entreprise », et ce, au coût de 110,00 \$ par article;

CONSIDÉRANT QU'afin de mettre une nouvelle chronique, la Municipalité devrait ajouter des pages supplémentaires au journal;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts supplémentaires ne sont pas prévus au budget de l'exercice financier 2016;

204-06-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de refusée l'offre de madame Suzanne Normandin.

Adoptée

8.4 Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson – Demande de contribution financière

CONSIDÉRANT LA demande de contribution financière du Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson afin de créer une coopérative de travail estivale avec des jeunes âgés entre 12 et 17 ans de la région;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes impliqués dans la coopérative doivent eux-mêmes trouver les contrats, participer à un conseil d'administration et s'impliquer dans différents comités;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

205-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser la contribution financière au Carrefour jeunesse-emploi, et ce, pour un montant de 100,00 \$.

Adoptée

8.5 Budget pour le concours « Maisons Fleuries »

CONSIDÉRANT LA demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette, pour approuver le budget pour le concours « Maisons Fleuries »;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 1 066,50 \$, taxes nettes, a été prévue au budget 2016 pour ce projet;

206-06-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver la demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire.

Adoptée

8.6 Adhésion au Conseil montréalais de la culture et des communications

CONSIDÉRANT QUE Le Conseil montréalais de la culture et des communications (CMCC) collabore au développement des arts et de la culture en Montréal et qu'il assure une veille, défend et fait la promotion des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT LE positionnement d'Upton tant régionale que locale en matière d'art et de culture;

CONSIDÉRANT QU'à titre de membre, la Municipalité aurait accès à des services-conseils et de référence, à un programme de formation continue et de développement professionnel ainsi qu'à des outils d'information et de promotion;

207-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larcoque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'adhérer au CMCC, pour un montant de 120,00 \$.

Adoptée

8.7 Camp de jour 2016 – Embauche d'animateurs supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE les inscriptions du camp de jour sont terminées;

CONSIDÉRANT L'augmentation d'inscriptions d'enfants et l'utilisation du service de garde le matin et le soir;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Nadia Chicoine, coordonnatrice du camp de jour, afin d'engager deux animateurs et de créer des groupes de dix (10) enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'une aide financière substantielle en 2016 dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada grâce à la collaboration du RRU permet l'Embauche de deux (2) animateurs sans excéder les coûts budgétés en 2016;

208-06-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à afficher deux offres d'emploi pour les postes d'animateurs, à effectuer des entrevues et la sélection des candidats;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée à embaucher deux candidats;

QUE le taux horaire des surveillants soit entre 10,75 \$ et 12,00 \$, et ce, selon l'expérience.

Adoptée

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de mai 2016

Le rapport du service d'inspection pour le mois de mai 2016 est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

*Monsieur Yves Croteau, maire, se retire pour le prochain point.
Monsieur Guy Lapointe, maire suppléant, préside l'assemblée.*

9.2 Modification de la réglementation concernant les distances séparatrices relatives aux unités d'élevage

CONSIDÉRANT LA proposition faite par la résolution numéro 172-05-2016 à la MRC d'Acton pour encadrer le processus décisionnel des dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton propose deux scénarios applicables pour la détermination des distances séparatrices;

CONSIDÉRANT QUE le premier scénario, celui du statu quo, maintient une approche régionale appliquée uniformément depuis 2011, mais qu'aucune dérogation n'est possible;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième scénario, comprenant l'intégration des paramètres au schéma et au règlement de zonage des municipalités locales, donnerait le droit aux municipalités locales d'accorder des dérogations mineures et d'imposer des conditions, mais peut provoquer une iniquité dans l'octroi des dérogations mineures d'une municipalité à une autre sur le territoire de la MRC d'Acton;

209-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE la Municipalité d'Upton souhaite maintenir la résolution 172-05-2016 de ce conseil;

QU'ainsi le conseil est favorable au deuxième scénario proposé par la MRC;

QUE la Municipalité propose que soit fourni, à chaque municipalité de la MRC d'Acton, un outil d'encadrement permettant de gérer les cas particuliers mineurs tout en assurant une certaine uniformité et un respect entre territoires des municipalités de la MRC d'Acton;

QUE cet outil pourrait prendre la forme d'un projet de règlement sur les dérogations mineures « uniformisé » en ce qui concerne les distances séparatrices.

Adoptée

Monsieur Yves Croteau, maire, reprend place à la table des délibérations et préside l'assemblée.

9.3 Répartition du salaire de madame Elisabeth Genest, chargée de projet en environnement

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 074-03-2016 édictant l'embauche de madame Elisabeth Genest au titre de chargé de projet en environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention du Programme Emploi d'été Canada au montant de 1 130,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense pour le Programme de gestion écoresponsable des eaux pluviales peut être réclamée dans le cadre du Plan d'action pour contrer les débordements au poste de pompage principal du Programme TECQ tel qu'approuvé le 5 avril;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un système collectif d'épuration n'aura pas lieu et que le surplus accumulé affecté de 20 623 \$ ne sera pas utilisé à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la dépense pour le Programme d'inspection des installations septiques peut être prise dans le surplus affecté au « système collectif d'épuration » car il concerne les mêmes utilisateurs payeurs;

210-06-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE la subvention du Programme Emploi d'été Canada soit déduite du salaire de madame Elisabeth Genest;

QUE la balance de la dépense attribuable au Programme de gestion écoresponsable des eaux pluviales soit réclamée à la TECQ;

QUE la balance de la dépense relative au Programme d'inspection des installations septiques soit prise dans l'excédent de fonctionnement affecté intitulé « système collectif d'épuration ».

Adoptée

9.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ de l'entreprise « Propane du Suroît » pour les lots 1 957 567, 1 958 251, 1 958 252, 1 958 253, 1 958 254

CONSIDÉRANT QUE le maire soumet au vote un projet de résolution;

CONSIDÉRANT LA demande d'autorisation de l'entreprise Propane du Suroît (9049-1135 Québec inc.) à des fins d'utilisation non agricole soit l'implantation d'un centre de transbordement de propane par wagon-citerne provenant du Canada et des États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise les lots 1 957 567, 1 958 251, 1 958 252, 1 958 253 et 1 958 254 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les élus passent au vote :

Votre contre	Vote pour
Nicole Ménard	Guy Lapointe
Richard Sabourin	Barbara Beugger
Claude Larocque	

CONSIDÉRANT QU'une délibération à huis clos est demandée par le maire, monsieur Yves Croteau;

Les citoyens quittent la salle;

L'assemblée est suspendu à 20h55;

L'assemblée reprend les délibérations à 21h10;

211-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le sujet soit reporté à l'ajournement prévu le 20 juin 2016 vu l'absence d'un conseiller et l'importance de cette décision.

Adoptée

9.5 Demande de dérogation mineure de l'entreprise « Distribution Upton »

CONSIDÉRANT LA demande de dérogation mineure de l'entreprise « Distribution Upton » à l'égard du lot 1 960 355 situé au 295, rue Principale, en zone numéro 402;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser une marge de recul latérale de 3,0 mètres au lieu de 10,0 mètres pour permettre la construction de cinq nouveaux silos et d'un élévateur à proximité de deux lots utilisés à des fins commerciales;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande peut causer un préjudice à la demanderesse relativement à la construction de ces cinq silos et pour l'élévateur;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande est particulière vu la présence du chemin de fer;

CONSIDÉRANT QUE le projet peut affecter le droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le bruit engendré par l'élévateur sera aussi important à une distance de 3,0 mètres de la limite du terrain qu'à une distance 10,0 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte des risques limités de se répéter ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande;

212-06-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser une marge de recul latérale de 3,0 mètres au lieu de 10,0 mètres.

Adoptée

9.6 Demande de modifications aux règlements d'urbanisme de monsieur Alain Durand

CONSIDÉRANT LA demande de modification de la réglementation d'urbanisme de monsieur Alain Durand, à l'égard des lots 1 959 897 et 1 959 898 situés au 370, rue Bernard, en zone résidentielle (106);

CONSIDÉRANT QUE le demandeur fabrique et embouteille des vinaigres gourmets selon la méthode artisanale dite d'Orléans, des vinaigres d'érable, de miel, ainsi que des transformations pour le marché gourmet;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à modifier la réglementation pour permettre l'usage de fabrication et d'embouteillage de vinaigres (alimentaire artisanal);

CONSIDÉRANT QUE ce type d'usage s'intègre bien aux activités de ce secteur puisqu'il n'y aura pas de bruit ni d'entreposage extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est déjà existant et qu'il n'y a pas d'agrandissement prévu;

CONSIDÉRANT LA recommandation du Comité consultatif d'urbanisme afin d'accepter la modification de la réglementation afin de permettre l'usage de fabrication et d'embouteillage de vinaigres (alimentaire artisanal) aux

213-06-2016

usages autorisés par l'article 18.2.3.2 du règlement de zonage;

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de mandater le Service d'aménagement de la MRC d'Acton pour la rédaction d'un projet de règlement et de permettre l'usage de fabrication et d'embouteillage de vinaigres (alimentaire artisanal) aux usages autorisés par l'article 18.2.3.2 du règlement de zonage.

Adoptée

9.7 Nomination d'un vice-président du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un vice-président pour le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro CCU-2016-438;

214-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit nommé monsieur Daniel Brunelle au poste de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

10. Divers

10.1 Empiètement de branches d'arbres dans l'emprise municipale

CONSIDÉRANT QU'à plusieurs endroits sur le territoire de la Municipalité des branches d'arbres dépassent l'emprise municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut pas couper des branches sans avoir obtenu l'autorisation du propriétaire;

215-06-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit mandaté monsieur Roger Garneau, inspecteur municipal et directeur des travaux publics, d'aviser les propriétaires de couper les branches qui sont dans l'emprise municipale.

Adoptée

10.2 Modification des choix de vacances pour l'été 2016

CONSIDÉRANT QUE le chantier des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais fera relâche durant les deux (2) semaines de la construction soit du 24 juillet au 6 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bruno Lessard, journalier en chef, reportera sa première semaine de vacances prévue lors de cette période à la semaine du 14 au 20 août 2016;

CONSIDÉRANT QU'il aurait lieu de modifier le choix de vacances de monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, afin qu'il prenne ses vacances durant la relâche du chantier;

216-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soient autorisées les modifications des vacances afin de permettre à monsieur Roger Garneau de prendre deux (2) semaines lors de l'arrêt du chantier des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais.

Adoptée

10.3 Remplacement de l'automate programmable du poste de pompage Lanoie

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder au remplacement de l'automate programmable au poste de pompage Lanoie puisque celui-ci doit souvent être réarmé pour avoir un affichage de l'état du poste et que l'alarme relative à l'arrêt de fonctionnement du poste fait défaut;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'automate n'est plus disponible sur le marché et qu'il est plus avantageux de le remplacer que de le réparer;

CONSIDÉRANT L'urgence de procéder aux travaux de modification du système d'automatisation du poste de pompage;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise « Automation R.L. inc. » pour le nouvel automate, un nouvel UPS 1000VA et la main-d'œuvre pour un montant forfaitaire de 4 780,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux n'ont pas été budgétés;

CONSIDÉRANT QUE la direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'occupation de territoire (MAMOT) a confirmé que ce projet en immobilisations pourrait être intégré à la programmation des travaux de la taxe d'accise TECQ 2014-2018 soit au projet de « Plan d'action du Poste de pompage Lanoie »;

217-06-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée la soumission de l'entreprise « Automation R.L. inc. » pour le remplacement de l'automate programmable au montant de 4 780,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit affectée la TECQ 2014-2018, au paiement de la somme des dépenses, et ce, pour un montant égal.

Adoptée

10.4 Remplacement de madame Annick Charron pour le poste d'accompagnatrice pour enfant à besoins particuliers au sein du camp de jour

CONSIDÉRANT QUE madame Annick Charron doit se retirer de ses fonctions au sein du camp de jour 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher un(e) accompagnateur(trice) pour le camp de jour 2016;

CONSIDÉRANT QUE son horaire sera de 32 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QU'un total de 20 heures devra lui être alloué pour la planification;

218-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à afficher une offre d'emploi pour le poste d'accompagnateur ainsi qu'à réaliser le processus de sélection d'un(e) candidat(e);

QUE le taux horaire soit d'environ 13,00 \$, tenant compte de l'expérience;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à procéder à l'embauche de la personne retenue.

Adoptée

10.5 Modification à l'organigramme du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Yves Ricard, a revu l'organigramme;

219-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le conseil municipal approuve l'organigramme et les responsabilités des employés suivants :

- Yves Ricard, directeur;
- Keven Brunelle, directeur adjoint;

- Alexandre Landry, capitaine;
- Francis Beaudry, lieutenant;
- Claude Dumaine, lieutenant;
- Anthony Joubert, lieutenant;
- Alain Miclette, lieutenant au soutien technique.

Adoptée

10.6 Déneigement du secteur des « Montées » pour l'hiver 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité projette à court terme procéder elle-même au déneigement du secteur des « Montées »;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la réalisation de ces opérations, elle doit planifier le renouvellement de ses équipements de déneigement et l'organisation de son équipe d'employés qui y sont affectés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure un contrat de déneigement pour le secteur des « Montées » pour l'hiver 2016-2017;

CONSIDÉRANT LE projet de contrat avec l'entreprise « Irrigation Marcel Girard & Fils inc. » soumis à ce conseil au même montant que l'an dernier soit 14 500,00 \$, plus les taxes applicables;

220-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à conclure ledit contrat de déneigement avec l'entreprise « Irrigation Marcel Girard & Fils inc. ».

Adoptée

10.7 Autorisation de mandater un hydrogéologue en vue d'obtenir la levée de l'avis d'ébullition

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mandater un hydrogéologue notamment pour poursuivre les démarches en vue d'obtenir la levée de l'avis d'ébullition et/ou la conformité des installations d'eau potable d'Upton au *Règlement sur la qualité de l'eau potable*;

CONSIDÉRANT LA proposition de travaux reçue de l'entreprise « ENVIR'EAU PUIITS INC. » au montant de 2 100 \$ comprenant l'analyse du dossier, la visite du site et l'avis technique ;

221-06-2016

CONSIDÉRANT QUE certaines de ses dépenses pourraient être admissibles à la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT LE montant réservé affecté aux infrastructures d'eau potable à l'exercice financier 2016 d'une somme de 25 000\$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée l'entreprise « ENVIR'EAU PUIITS INC. » pour un montant de 2 100 \$;

QUE soit fait rapport aux élus à une session ultérieure des dépenses engendrées ou anticipées admissibles à la TECQ 2014-2018;

QUE soit reportée au budget révisé l'analyse de l'opportunité d'utiliser le montant réservé affecté aux infrastructures d'eau potable de l'exercice financier 2016 de 25 000 \$ au paiement de ces dépenses;

QUE dans l'attente, soit autorisée la directrice générale, à effectuer les transferts de fonds budgétés entre les comptes de grand livre au secteur «eau potable» qui seront nécessaires.

Adoptée

10.8 Don à la Corporation de développement de la rivière Noire

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) fait depuis 2002, la promotion de l'amélioration de l'environnement aquatique, de la forêt et de l'environnement en général par des activités concrètes réalisées à Upton, depuis plusieurs années, avec la collaboration des acteurs du milieu;

CONSIDÉRANT QU'elle œuvre dans un esprit de gestion intégrée de l'eau par bassin versant pour l'atteinte d'un développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la CDRN a notamment pour objectif de :

1. Favoriser et promouvoir la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;
2. Favoriser l'aménagement des milieux aquatiques et riverains de la rivière Noire et de ses affluents pour les rendre accessibles aux citoyens;
3. Organiser les aménagements requis pour la mise en valeur et la protection de la rivière Noire, ses affluents et ses rives;
4. Développer et expérimenter divers projets et techniques pouvant mener à l'atteinte d'un développement durable et

- à l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant;
5. Coordonner des programmes d'études et de surveillance de la qualité de l'environnement aquatique du bassin versant de la rivière Noire;
 6. Sensibiliser et responsabiliser les citoyens à l'égard de la protection de l'environnement aquatique et général;
 7. Favoriser et promouvoir la valorisation des forêts;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles de la CDRN s'investissent de manière exemplaire à des fins sociales et environnementales au bénéfice de l'ensemble de la population d'Upton et de la région;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre la continuité de sa mission et de ses objectifs définis à ses statuts constitutifs, il y a lieu d'aider financièrement l'organisme sans but lucratif;

222-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de verser un montant de 22 000 \$ à la Corporation de développement de la rivière Noire afin de l'aider dans ses nombreux objectifs.

Adoptée

- 10.9 Autorisation de faire modifier les plans et devis pour la passerelle du Parc Nature

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les plans et devis pour l'acquisition d'une passerelle piétonnière;

CONSIDÉRANT QU'une entreprise doit être mandatée afin de modifier les plans et devis;

223-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser madame Cynthia Bossé, directrice générale, à mandater une entreprise pour modifier les plans et devis pour la passerelle du parc nature.

Adoptée

- 10.10 Autorisation pour aller en appel d'offres pour l'installation d'une passerelle piétonnière.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite créer un Parc Nature sur la presqu'île;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'installation d'une passerelle piétonnière;

224-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de mandater la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à procéder à l'invitation de

soumissionnaires pour l'installation de la passerelle piétonnière au Parc Nature.

Adoptée

- 10.11 Mandat pour les services professionnels pour la réalisation des éléments visés par le plan d'action pour la levée de l'avis d'ébullition à la firme « ASISTO inc. »

CONSIDÉRANT L'avis d'ébullition en cours depuis le 13 mai 2016;

CONSIDÉRANT L'urgence de réaliser le plan d'action pour la levée de l'avis d'ébullition ainsi que les demandes complémentaires demandées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'atteinte de la conformité des installations d'eau potable;

CONSIDÉRANT L'offre de services professionnels de la firme « ASISTO inc. » au montant de 12 991,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'offre comprend la démonstration de la conformité de la filière de désinfection, l'évaluation de la mise aux normes, la mise en œuvre du protocole ESSIDES pour 1 an et la mise à jour du manuel d'exploitation;

225-06-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit acceptée l'offre de services professionnels de la firme « ASISTO inc. » au montant de 12 991,00 \$, plus les taxes applicables;

QU'en cas d'activités supplémentaires, celles-ci doivent être autorisées au préalable, et ce, par écrit.

Adoptée

- 10.12 Budget pour la modification de l'usine de filtration et pour des services professionnels

CONSIDÉRANT L'avis d'ébullition en cours depuis le 13 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'il est envisageable que la Municipalité doive procéder à des travaux à son usine de filtration;

CONSIDÉRANT QUE des services professionnels pourraient être requis;

CONSIDÉRANT QUE les travaux n'ont pas été budgétés;

226-06-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, dispose d'un budget de 5 000 \$, avant les taxes applicables, pour apporter les modifications à l'usine de filtration ainsi que mandater une entreprise pour des services professionnels qui pourraient être requis;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense le montant nécessaire de la réserve financière en infrastructures d'eau potable budgétée en 2016.

Adoptée

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 48 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

227-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mai 2016.

Adoptée

13. Levée de l'assemblée

228-06-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la séance soit ajournée à 21h55, et qu'une séance d'ajournement soit tenue le 20 juin 2016 à 18h30.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.